INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 13 juillet 2017 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Manon Robitaille, Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume
Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes. Karine Gauthier

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

---

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.122 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2017, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-07-13.123 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Dépôt des rapports financiers et des vérificateurs pour l'exercice 2016

Conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose les documents suivants au conseil :

- Rapport des états financiers pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016
- Rapport financier des vérificateurs pour l'exercice 2016

2.2 Entente de collaboration avec CPDQ Infra inc. pour le projet de Réseau électrique métropolitain (REM)

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec ont conclu, en juin 2015, une entente relative à la réalisation de projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'Infra a amorcé la planification du système de transport collectif dans l'axe A101 Centreville de Montréal, Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes, appelé Réseau Électrique Métropolitain (ci-après le « Projet»);

CONSIDÉRANT qu'une société en commandite composée d'un seul commandité et d'un seul commanditaire, chacun étant une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec au sens de l'article 88.15 de la Loi sur les transports, sera constituée par Infra dans le but de réaliser ce Projet et qu'en conséquence, cette société, appelée REM, sera assimilée à un mandataire de l'État dans le cadre de ses activités de réalisation et exploitation du Projet, conformément à l'article 3 de la Loi sur le REM;

CONSIDÉRANT que la présente Entente est signée par Infra pour et au nom de cette société en commandite à être constituée sous le nom de REM et qu'elle est conclue au bénéficie de REM conformément à la Loi sur le REM;

CONSIDÉRANT que bien que la construction du Projet sera effectuée par un Entrepreneur, Infra (ou Rem après sa constitution) sera seule et unique responsable, vis-à-vis la Ville, du respect des termes et obligations prévues aux présentes;

CONSIDÉRANT que la réalisation du Projet sur le territoire de la Ville nécessite la participation et la collaboration de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'article 14 de la Loi sur le REM prévoit la possibilité de conclure une entente avec une municipalité aux fins de la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent conclure une telle entente, laquelle couvrira notamment les aspects prévus à l'article 14 de la Loi sur le REM ainsi que les modalités de collaboration entre les parties durant les phases de planification, de conception et de réalisation des Travaux du Projet;

IL EST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.124 DE SIGNER l'entente de collaboration avec CPDQ Infra inc. pour le projet de Réseau électrique métropolitain (REM) ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la présente entente.

ADOPTÉE

2.3 **Entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 468 à 468.9 de la *Loi sur les Cités et villes (L.R.Q. c. C-19)* autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S 3-4)* autorisant les municipalités à s'assurer par une entente, le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser et de remplacer les ententes existantes entre l'une ou des municipalités mentionnées afin de tenir compte des nouvelles dispositions législatives apportées par la Loi sur la sécurité incendie ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-07-13.125 DE SIGNER avec les municipalités de la MRC de Deux-Montagnes l'entente relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.4 **Service de sécurité incendie - Entente intermunicipale avec Ste-Marthe-sur-le-Lac - Renouvellement**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-07-13.126 DE SIGNER, avec la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, l'entente intermunicipale relative au service d'incendie. L'entente est d'une durée de 5 ans, renouvelable ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2.5 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 4 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.127 D'OCTROYER une contribution financière de 400 $ à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour l'achat d'un vélo dans le cadre du projet «sécurité à vélo».

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.6 Toponymie – Désignation du terrain n° 3 du parc Olympia « Jimmy-Shields »

CONSIDÉRANT l'apport important de Jimmy-Shields au développement de la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que Jimmy-Shields a été impliqué bénévolement à la ville durant de très nombreuses années, dans les activités sportives se déroulant au parc Olympia, particulièrement au sein du comité Rocky Holt ainsi qu'avec l'Association de balle-molle de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître Jimmy-Shields comme un bâtisseur de la ville, notamment en contribuant au développement communautaire et sportif de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le parc Olympia est un parc à vocation familiale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le nom du terrain n° 3 du parc Olympia ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-07-13.128 DE DÉSIGNER le terrain n° 3 du parc Olympia, terrain «Jimmy-Shields».

ADOPTÉE

2.7 Fêtes citoyennes– Fermeture partielle de rue – 15e avenue

CONSIDÉRANT la demande reçue de fermeture de rue pour la tenue d'une Fête citoyenne pour les sinistrés des inondations ;

IL EST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-07-13.129 D'AUTORISER la fermeture partielle de la 15e avenue, entre le chemin d'Oka et la 14e avenue, le samedi 26 août ou le 27 août en cas de pluie, de 13h à 17h, en faveur des sinistrés des inondations du printemps 2017 pour la tenue d'une Fête citoyenne;

ADOPTÉE

2.8 Inondations printanières 2017-Dépôt du rapport du maire et ratification des dépenses

CONSIDÉRANT la Loi sur les cités et villes et la Loi sur la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT que des dépenses ont été engagées à cause de la crue du Lac des Deux-Montagnes ;

CONDIDÉRANT que le maire dépose un rapport sur les mesures prises lors de l'inondation printanière 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-07-13.130 D'ENTÉRINER le rapport du maire sur les mesures prises lors des inondations printanières 2017 ;

DE RATIFIER la liste des dépenses engagées à l'occasion des inondations printanières 2017.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet 2017
- Commission circulation et toponymie du 24 mai 2017

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion et présentation – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la signalisation (n° 1125.01)

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la signalisation (n° 1125.01).

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Monsieur Michel Mendes présente le projet de règlement :

Ce règlement aura notamment pour objet :

- de règlementer l'utilisation de la voie cyclable sur le chemin d'Oka;
- d'interdire le stationnement sur le boul. Deux-Montagnes, entre les adresses 624 à 628 ;
- de limiter à 4 heures le stationnement sur la rue Gagnier, entre le boul. Deux-Montagnes et la rue Lepage, entre 7h et 17h du lundi au vendredi, des deux (2) côtés.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Juin 2017

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2017 et montrant un total de :

➢ Fonds général :	2 394 588,53 $
➢ Fonds de dépenses en immobilisations :	17 537,72 $

5.2 Affectation des surplus 2016

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.131 D'AFFECTER les sommes suivantes du surplus de 2016 pour les sujets suivants :

- 800 000 $ pour la construction d'une piscine intérieure ;
- 600 000 $ pour le système de réfrigération du complexe sportif de l'Olympia ;

ADOPTÉE

5.3 **Utilisation de la réserve financière pour la rénovation de la maison du Citoyen**

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée en 2015 (2015-12-10.298) pour constituer une réserve pour la rénovation de la maison du Citoyen ;

CONSIDÉRANT que la réserve de 75 000 $ pour les rénovations n'a pas été utilisée ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-07-13.132 De transférer de la réserve financière pour la rénovation de la maison du citoyen :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

- la somme approximative de 65 000 $ pour la rénovation de la maison des jeunes et pour l'installation d'un piano public ;
- le solde vers le surplus de l'exercice.

ADOPTÉE

5.4 **Adjudication de contrat pour la location de 5 photocopieurs avec service d'entretien pour une période de 5 ans (SF2017-001)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location de 5 photocopieurs avec service d'entretien pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Bureautique Servi-Tek Inc.	82 339,35 $
Solutions d'affaires Delcom	62 789,46 $
Copicom Solutions Inc.	66 596,97 $
Juteau Ruel Inc.	67 375,35 $

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des Finances, madame Julie Guindon, daté du 10 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-07-13.133 D'ACCORDER le contrat pour la location de 5 photocopieurs avec le service d'entretien pour une période de 5 ans à *Solutions d'affaires Delcom*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 62 789,46 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SF2017-001. Le contrat est à prix forfaitaire et unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.132.00.517, 02.141.00.517, 02.192.00.517, 02.131.00.517, 02.225.00.517, 02.321.00.517.

ADOPTÉE

5.5 Revenu Québec – Mon dossier pour les entreprises – Autorisation

CONSIDÉRANT que Revenu Québec a changé la façon de fonctionner pour les dossiers d'entreprises, «clic SEQUR» étant devenu «Mon dossier» pour les entreprises ;

CONSIDÉRANT que pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations, les représentants autorisés doivent faire parvenir une nouvelle résolution pour leur nomination ;

IL EST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-07-13.134 D'AUTORISER la directrice générale adjointe et trésorière, madame Julie Guindon, à :

- Inscrire la Ville aux fichiers de Revenu Québec ;
- Gérer l'inscription de la Ville à clicSÉQUR – Entreprises ;
- Gérer l'inscription de la Ville à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à tout faire ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- À consulter le dossier de la Ville et à agir au nom et pour le compte de la Ville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

5.6 Utilisation de la réserve des frais de parc

CONSIDÉRANT qu'une réserve existe pour les frais de parc ;

CONSIDÉRANT que suite aux inondations du printemps 2017, le cabanon du parc central doit être remplacé ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.135 D'UTILISER la réserve financière des frais de parc pour un montant de 20 660 $ pour l'achat d'un cabanon au parc central.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

6.2 Engagement de personnel cadre – Directeur du service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT toutes les exigences en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT, notamment, la présence de 2 aires TOD sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de la ville;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-07-13.136 D'ENGAGER madame Nathalie Lavoie à titre d'employée cadre, au poste de Directrice du service de l'urbanisme, à compter du 14 août 2017. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

6.3 Lettre d'entente avec le syndicat des cols blancs – SCFP-1620-2017-01 - Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la nécessité de signer des lettres d'entente ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.137 DE SIGNER avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 1620, la lettre d'entente n°1620-2017-01; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la lettre d'entente.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

7. Urbanisme

7.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.138 D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	1057, rue Ronsard	Régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge avant secondaire de 5,4m au lieu de 6m.

ADOPTÉE

7.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-07-13.139 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1802-1804, Henri-Dunant (6 090 876, 6 090 877)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0382 pour le projet de construction neuve d'un jumelé isolé à 2 étages. Pour la façade principale et secondaire, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont principalement un déclin de briques couleur gris nuancé et en comme revêtement secondaire un parement de bois de couleur grise ou brun. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle ou aluminium couleur gris. Les portes et les fenêtres seront de couleur assortie et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
B)	328, 17e avenue (1 975 238)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0545 pour le projet de construction neuve d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de type cottage. L'aire du bâtiment est de

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

		684pi² ou 63.55m² par étage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un déclin de bois de type torréfié et un parement de pierre de couleur nuancé de gris. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle de couleur gris charcoal. Les portes et les fenêtres, les fascias et les soffites sont en aluminium de couleur noire et la toiture est en bardeaux d'asphalte noir.
C)	258, 18e Avenue (1 973 828)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0510 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage et 2e étage au-dessus. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un parement de briques de couleur gris nuancé. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle ou aluminium couleur gris agencé au revêtement existant. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur assortie et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
D)	477, 16e Avenue (2 754 933)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0522 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage et 2e étage au-dessus. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un parement de briques de couleur gris nuancé pour le rez-de-chaussée et un déclin assorti à l'existant pour le 2e étage. Les faces latérales et arrière sont recouvertes d'un revêtement de vinyle ou aluminium couleur assorti au revêtement existant. Les portes et les fenêtres sont en aluminium de couleur assortie et la toiture à 4 versants est en bardeaux d'asphalte nuancé de noir.
E)	1806, Henri-Dunant (1 973 824)	D'approuver la demande de PIIA n°2017-0004 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un 2e étage au-dessus du garage actuel. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement extérieur proposés sont un parement de pierres de couleur gris nuancé pour la partie inférieure aux fenêtres. Le déclin de bois couleur bleu actuel est conservé pour la partie supérieure de la façade et les faces latérales et arrière. Le projet inclut l'amélioration de la toiture pour uniformiser l'apparence générale du bâtiment avec l'agrandissement projeté.

ADOPTÉE

8. Travaux publics

8.1 **Adjudication de contrat pour les travaux mécaniques pour la mise aux normes de la station de pompage Edmond-Lefebvre (GT2017-011)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux mécaniques pour la mise aux normes de la station de pompage Edmond-Lefebvre ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Brébeuf mécanique de procédé inc.	27 227,23 $
Groupe Mécano	35 670,02 $

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 27 juin 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-07-13.140 D'ACCORDER le contrat pour les travaux mécaniques pour la mise aux normes de la station de pompage Edmond-Lefebvre à Brébeuf Mécanique de Procédé inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 27 227,23 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2017-011. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.417.01.721.

ADOPTÉE

8.2 **Adjudication de contrat pour les travaux électriques pour la mise aux normes des stations de pompage Edmond-Lefebvre et Larry-Cool (GT2017-012)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux électriques pour la mise aux normes des stations de pompage Edmond-Lefebvre et Larry-Cool ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Lavytech Électrique inc.	95 815,85 $
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	99 827,04 $

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 27 juin 2017 ;

IL EST

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2017-07-13.141 D'ACCORDER le contrat pour les travaux électriques pour la mise aux normes des stations de pompage Edmond-Lefebvre et Larry-Cool à Lavytech Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 95 815,85 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2017-012. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.417.01.721.

ADOPTÉE

8.3 **Adjudication de contrat pour les travaux d'automatisation pour la mise aux normes des stations de pompage Edmond-Lefebvre et Larry-Cool (GT2017-013)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'automatisation pour la mise aux normes des stations de pompage Edmond-Lefebvre et Larry-Cool ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseur	Montant
Automation R.L. inc.	61 856,55 $

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 27 juin 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-07-13.142 D'ACCORDER le contrat pour les travaux d'automatisation pour la mise aux normes des stations de pompage Edmond-Lefebvre et Larry-Cool à Automation R. L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 61 856,55 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2017-013. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.417.01.721.

ADOPTÉE

8.4 **Adjudication de contrat pour la fourniture et installation de compteurs d'eau (GT2017-016)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et installation de compteurs d'eau ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseurs	Montant
Plomberie Mario Thivierge inc.	45 726,71 $

CONSIDÉRANT le rapport du directeur adjoint de la Gestion du Territoire, monsieur Martin Pelletier, daté du 4 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-07-13.143 D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et installation de compteurs d'eau à Plomberie Mario Thivierge inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 45 726,71 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2017-016. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à la réserve financière crée par la résolution 2015-12-10.298.

ADOPTÉE

9. Incendie

9.1 **Adjudication de contrat pour la fourniture et installation de radios portatives P25 Motorola (SI2017-002)**

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et installation de radios portatives P25 Motorola ;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été reçue ;

Fournisseurs	Montant
Motorola Solutions Canada inc.	35 285,55 $

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service d'incendie, monsieur Ron Hunt, daté du 11 juillet 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2017-07-13.144 D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et installation de radios portatives P25 Motorola à *Motorola Solutions Canada inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 35 285,55 $, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SI2017-002. Le contrat est à prix unitaire et forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.225.00.725.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

9.2 **Schéma de couverture de risques d'incendie – Grille d'évaluation et rapport d'activités**

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-07-13.145 D'APPROUVER la grille d'évaluation et le rapport d'activités pour l'année 2016 liés au schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉE

10. Loisirs et services communautaires

10.1 **Autorisation au Club de Soccer Deux-Montagnes à tenir le Tournoi annuel de soccer**

CONSIDÉRANT la demande du Club de Soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer aux parcs Central, Olympia, L.T.M. et Polyvalente Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 26 juin 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Karine Gauthier
Et unanimement résolu

2017-07-13.146 D'AUTORISER le club de Soccer Deux-Montagnes à tenir un Tournoi de soccer aux parcs Central, Olympia, L.T.M., et Polyvalente Deux-Montagnes, du 1e au 4 septembre 2017, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool pour le parc Central seulement.

D'OFFRIR la gratuité du terrain pour la tenue de l'événement ;

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.2 **Autorisation au club Lions de Deux-Montagnes en collaboration avec le Comité Rock Holt à tenir le Tournoi de balle-molle**

CONSIDÉRANT la demande reçue du club Lions de Deux-Montagnes en collaboration avec le Comité Rock Holt pour la tenue d'un tournoi de balle-molle aux parcs Olympia et Central afin d'amasser des fonds pour le cancer et les maladies du cœur ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 26 juin 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2017-07-13.147 D'AUTORISER le club Lions de Deux-Montagnes en collaboration avec le Comité Rock Holt à tenir un tournoi de balle-molle, du 11 au 13 août 2017, au Parc Central et Olympia et de reporter le tournoi du 18 au 20 août 2017 en cas de pluie, et les autoriser à se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Olympia et du parc Central pendant les tournois ; .

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.3 Parade du Père Noël – Autorisation à tenir un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par le comité de la parade du Père-Noël ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 22 juin 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2017-07-13.148 D'AUTORISER le comité de la parade du Père-Noël à tenir un barrage routier, le 22 juillet 2017, de 9h à 16h, à l'angle de la 20e avenue et de l'aréna Olympia afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.4 Tour Paramédic Québec – Autorisation à emprunter les rues de la Ville

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 27 juin 2017 ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2017-07-13.149 D'AUTORISER l'organisme Paramédic Québec à emprunter les rues de la Ville de Deux-Montagnes, le dimanche 17 septembre 2017, entre 9h et 10h30 pour le tour Paramédic Québec au profit de la Fondation du mémorial des paramédics canadiens.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.5 Gratuité d'admission à la piscine pour l'association PANDA

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association PANDA Basses-Laurentides Sud-Ouest, qui a pour mission d'aider les parents ayant un enfant atteint du trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre des services aux citoyens de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur au service des Loisirs et développement communautaire, daté du 27 juin 2017 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2017-07-13.150 D'AUTORISER la gratuité à la piscine pour l'association PANDA Basses-Laurentides Sud-Ouest durant la période débutant le 5 juillet 2017 et se terminant le 11 août 2017.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h45.
Neuf citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h25.

* Dépôt par Annie Hamelin d'un projet de règlement de Sutton concernant les systèmes d'antenne.

* Dépôt d'une pétition pour l'installation d'un dos-d'âne sur la 27e avenue.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques